



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

RIUNIONE DI E 13 È 14 DI FERRAGHJU
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER

2020/O1/010

Question orale déposée par le Groupe « Per l'Avvene »

OBJET : Enquête publique sur la modification de la carte des ESA.

La fiabilité de la carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) est un sujet connu, récurrent et largement débattu dans cet hémicyclique.

Le 4 mai 2015, le PADDUC était mis à enquête publique. Nous avons aujourd'hui le recul nécessaire pour pointer du doigt les imprécisions, les problèmes d'échelle, de méthodologie, le peu de concertation en amont avec les élus et les administrés et les failles juridiques inéluctables qui ont suivi.

Sur la base des jugements prononcés les 1er mars, 5 avril, 9 mai et 17 mai 2018, le tribunal administratif de Bastia annulait le volet du PADDUC portant sur la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA) et malgré l'appel de la collectivité de Corse, dans son jugement du 24 mai 2019, la cour administrative de Marseille confirmait la décision du TA de Bastia.

En novembre 2018, vous décidiez donc d'associer les maires, dans l'indispensable travail d'actualisation de cette carte en amont de la future enquête publique en mettant à leur disposition une application web (SIG) et un fichier excel pour faire remonter, jusqu'au 7 juillet 2019, toute erreur d'appréciation et toute information permettant enfin de fiabiliser la carte et de la mettre en cohérence avec la réalité du terrain.

Le 02 juillet 2019, le Conseil Exécutif de Corse, par délibération, arrêta dans le cadre de la première modification simplifiée du PADDUC, le projet de nouvelle cartographie des ESA et le 16 juillet 2019, vous sollicitiez l'avis des maires en tant que Personne Publique Associée ; ces derniers disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Plus d'une centaine de communes avaient répondu et face à certains élus déçus qui constataient que le travail fastidieux qu'ils avaient fourni n'avait été que très partiellement pris en compte, il leur avait été répondu que l'enquête publique serait là pour rectifier le tir.

Depuis le 16 octobre, le sujet n'a plus été abordé alors qu'il était annoncé à l'ordre du jour des sessions de novembre, puis de décembre et enfin de janvier 2020. Nous pensions que vous profiteriez du rapport sur les nouvelles habilitations conférées au PADDUC par la loi ELAN pour faire un point d'avancement de ce dossier, en vain.

Vous pouvez donc imaginer la grande surprise des maires, de lire le courrier du Président de l'Exécutif reçu en mairie le 6 février 2020, informant que l'enquête publique sur la modification de la carte des ESA était programmée du 10 février au 13 mars.

Après quelques investigations, nous avons bien retrouvé l'avis d'enquête publique paru dans la plus grande confidentialité dans le CM du 25 janvier 2020, mais qui l'avait noté ?

A la lecture des moyens mis en place, nous ne pouvons que déplorer l'inadéquation entre l'enjeu régional du PADDUC et la faiblesse des moyens mis en place pour que cette enquête publique puisse se dérouler dans des conditions optimales.

Vous retenez 14 lieux d'enquête, loin de représenter le territoire et les terres à forte potentialité agricole. Pourquoi avoir écarté de l'enquête par exemple les grandes agglomérations où résident bon nombre de propriétaires fonciers ?

Le nombre d'enquêteurs, les jours de permanence et les horaires d'ouverture restreints permettant à la population d'échanger avec les commissaires enquêteurs sont à notre avis sous dimensionnés.

Vous savez Monsieur le Président de l'AUE que plus la carte des ESA sera fiable, plus grandes seront les chances de voir enfin les documents d'urbanisme aboutir dans un contexte que la loi ELAN a encore contribué à compliquer.

Si nous avons l'esprit mal tourné, nous pourrions penser que cela a été délibérément fait pour que ce moment d'échange ne puisse avoir lieu mais comme cela n'est pas le cas, nous souhaiterions connaître les raisons qui vous ont poussé à lancer, sans information préalable de cette assemblée, des associations de maires et de la chambre des territoires, une enquête publique en catimini sur un sujet aussi complexe et polémique à quelques jours de l'élection municipale qui mobilise les élus et le personnel administratif en charge de leur organisation et avec si peu de moyens ?

Enfin, les communes ayant besoin de visibilité pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, je vous remercie de me préciser le calendrier prévisionnel qui suivra la date du 13 mars et qui devrait déboucher, nous l'espérons, sur une cartographie juridiquement viable.

Je vous remercie.